



Assemblée générale

Distr. générale
8 août 2006
Français
Original: anglais

Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

Compte rendu analytique de la 294^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 22 mai 2006, à 10 h 30

Président : M. Badji (Sénégal)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Évolution récente de la situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est

Rapport du Président du Séminaire des Nations Unies sur l'appui au peuple palestinien, tenu au Caire les 26 et 27 avril 2006

Déclaration du Directeur du Bureau de liaison à New York de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)

Réunion internationale des Nations Unies à l'appui de la paix israélo-palestinienne, 27 et 28 juin 2006, et Consultations avec des organisations de la société civile, 29 juin 2006, Office des Nations Unies à Vienne

Questions diverses

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



La séance est ouverte à 10 h 40.

Adoption de l'ordre du jour

1. *L'ordre du jour est adopté.*

Évolution récente de la situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est

2. **Le Président** informe le Comité que les membres du Quatuor se sont réunis au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 9 mai 2006 pour examiner la détérioration de la situation dans le territoire palestinien occupé et les moyens de résoudre l'impasse actuelle dans les négociations et la détérioration rapide de la situation humanitaire du peuple palestinien. Le Quatuor a publié une déclaration dans laquelle il a souligné son engagement permanent envers les principes de partenariat et de négociation conduisant à une solution prévoyant deux États, tel que prévu dans la Feuille de route. Le Quatuor s'est également déclaré prêt à approuver un mécanisme international temporaire, qui serait limité dans son champ d'action et sa durée, fonctionnerait dans la plus grande transparence, serait tenu de rendre des comptes et assurerait la prestation directe de l'aide destinée au peuple palestinien. Il félicite l'Union européenne qui a offert d'élaborer et de proposer un tel mécanisme. Le Quatuor s'est également entretenu avec les Ministres des affaires étrangères de l'Égypte, de la Jordanie et de l'Arabie saoudite. Il est à espérer que les mesures prises par le Quatuor, ses partenaires régionaux et les donateurs internationaux répondront aux besoins urgents du peuple palestinien et permettront un rapprochement entre les deux parties en vue de la reprise des négociations de paix.

3. **M. Mansour** (Observateur de la Palestine) signale que dans une lettre adressée au Quatuor avant sa réunion du 9 mai, le Président Abbas indiquait que la Palestine était disposée à poursuivre les négociations sur le statut définitif et se disait confiant que le Quatuor réitérerait son opposition aux mesures unilatérales de la partie israélienne visant à définir les frontières de la Palestine. Il a souligné l'urgent besoin de mettre en place un mécanisme permettant d'acheminer l'aide économique au peuple palestinien, mais il a insisté sur le fait que ce mécanisme, en plus de parer aux besoins humanitaires, devait aussi servir à protéger les investissements de la communauté internationale et du peuple palestinien dans les institutions de l'Autorité palestinienne, par exemple, en

trouvant un moyen de verser les salaires des employés de l'Autorité palestinienne. À son avis, les initiatives du Quatuor et, en particulier, de l'Union européenne visant à venir en aide au peuple palestinien sont appréciées au plus haut point, mais il pense aussi qu'un mécanisme strictement humanitaire risquerait de faire double emploi avec les travaux de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). L'Autorité palestinienne saurait gré aux membres du Comité s'ils invitaient la Commission européenne à examiner un mécanisme à double volet.

4. La Puissance occupante poursuit ses hostilités, comme l'illustrent l'escalade de la semaine dernière qui a conduit à l'assassinat de six Palestiniens à Kabatia, les bombardements persistants dans la partie nord de Gaza et l'assassinat, la veille encore, de cinq Palestiniens, dont une mère et son enfant. Le boycottage économique et les attaques militaires sont manifestement une tentative d'isoler et de déstabiliser l'Autorité palestinienne et de permettre au Gouvernement israélien de mettre à exécution son plan illégal, que le Premier Ministre israélien devrait en principe formuler au cours de sa visite à Washington, visant à tracer unilatéralement les frontières en confisquant plus de la moitié du territoire de la Cisjordanie.

5. Encore récemment, en de nombreuses occasions, le Président Abbas s'est montré disposé à négocier avec la partie israélienne et a réitéré sa vision d'une conférence de paix devant aboutir à un règlement historique du conflit par la création d'un État palestinien indépendant à l'intérieur des frontières de 1967 et apporter une solution à la question des réfugiés dans le cadre de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale. Il faut espérer que certains représentants de la société et du Gouvernement israéliens et de la communauté internationale feront pression sur le Premier Ministre israélien pour qu'il reprenne les négociations ouvrant la voie à une solution fondée sur l'existence de deux États.

6. **M. Mahmassani** (Observateur de la Ligue des États arabes) souligne qu'au moment où la Palestine traverse une phase critique, Israël tente de priver le peuple palestinien de l'essentiel de ses besoins. C'est pourquoi des enfants meurent faute de médicaments et de traitements médicaux. La Ligue prie instamment le Quatuor, la communauté internationale et la société civile d'accélérer la mise en place d'un mécanisme

permettant d'acheminer l'aide au peuple palestinien. Elle se dit confiante que le Comité fera également son devoir en transmettant ce message aux délégations et organisations concernées.

7. Bien que la partie palestinienne ait clairement indiqué sa volonté de poursuivre les négociations, le Premier Ministre israélien, la veille, a malheureusement manifesté son manque d'empressement. Il faut espérer qu'il reconsidérera sa position après sa visite à Washington et que les parties concernées feront pression sur le Gouvernement israélien pour permettre un règlement pacifique du conflit, non seulement en Palestine mais dans l'ensemble du Moyen-Orient. Le Premier Ministre israélien a de toute évidence un plan visant à imposer unilatéralement des frontières. Une telle mesure ne conduira pas à la paix et aura de graves incidences dans la région tout entière. Israël doit reconnaître et remplir ses obligations internationales et permettre que les frontières soient établies de façon bilatérale.

8. **M. Atieh** (République arabe syrienne) rappelle que le peuple palestinien souffre depuis des décennies de l'occupation israélienne et continue d'être victime des pratiques arbitraires israéliennes, y compris l'expansion illégale des colonies et la construction du mur. Le refus acharné de la partie israélienne de permettre l'existence d'un État palestinien indépendant, dont Jérusalem serait la capitale, a conduit à une crise économique et humanitaire que le peuple palestinien ne peut manifestement surmonter seul. Le Comité doit manifester sa ferme solidarité avec le peuple palestinien afin qu'il puisse réaliser ses aspirations à l'autodétermination. Toutefois, les plans que la partie israélienne est en train de tramer ne conduiront pas à un règlement juste et durable du conflit.

9. Entre-temps, il faut apporter une solution aux problèmes économiques causés par le blocus israélien et l'interruption de l'aide suite à l'exercice du peuple palestinien de ses droits démocratiques. Tout en prenant note des initiatives du Quatuor relatives à l'acheminement de l'aide humanitaire, sa délégation estime que les mesures temporaires ne sont pas très efficaces et n'apportent qu'un soulagement à court terme. Ce qu'il faut, c'est un mécanisme permanent. Il importe de rappeler à cet égard que l'organe approprié, en l'occurrence l'UNRWA, existe déjà au sein du système des Nations Unies. De plus, il reste beaucoup à faire, outre l'assistance, pour que la Palestine puisse

fonctionner en tant qu'État indépendant et qu'une paix durable soit enfin établie dans la région. Sa délégation souhaite remercier les Gouvernements de l'Égypte, de la Jordanie et de l'Arabie saoudite de leur collaboration avec le Quatuor en vue de trouver une solution.

10. **Le Président** annonce que le Bureau sera invité à examiner les mesures que devra prendre le Comité pour défendre les intérêts du peuple palestinien.

Rapport du Président du Séminaire des Nations Unies sur l'appui au peuple palestinien, tenu au Caire les 26 et 27 avril 2006

11. **Le Président** précise que le Séminaire porte sur les efforts internationaux en vue d'atténuer la crise économique et humanitaire palestinienne. Le Comité est profondément reconnaissant au Gouvernement de l'Égypte d'avoir accueilli l'événement à un moment aussi crucial pour le peuple palestinien et pour tous ceux qui défendent sa cause. Des représentants de 55 gouvernements, de l'Autorité palestinienne, d'organisations intergouvernementales, d'institutions des Nations Unies et de la société civile ont participé au séminaire et 31 représentants des médias ont couvert l'événement. Le Comité était bien représenté par son bureau et d'autres membres. Le Ministre délégué aux relations multilatérales d'Égypte au nom du Ministre des affaires étrangères, le Sous-Secrétaire général des Nations Unies aux affaires politiques au nom du Secrétaire général, un membre du Conseil législatif palestinien et le Président lui-même en sa qualité de Président du Comité, ont prononcé des allocutions.

12. Des experts palestiniens et israéliens et d'institutions, de programmes et de départements des Nations Unies participant activement aux programmes d'assistance en faveur du peuple palestinien ont fait des interventions en séance plénière. Ces experts ont analysé les principales caractéristiques de la crise économique et humanitaire, la situation sur le terrain et les modalités de stabilisation et de relèvement de l'économie palestinienne.

13. Les participants au Séminaire ont réaffirmé qu'il était capital d'étendre et d'accélérer l'aide au peuple palestinien et que l'action de la communauté des donateurs pour répondre aux besoins humanitaires pressants ne devait pas obéir à des considérations politiques. La situation dans la bande de Gaza est particulièrement désastreuse en raison des bouclages

répétés et prolongés des points de passage de la frontière par la puissance occupante. Il est donc nécessaire d'appliquer immédiatement et intégralement l'Accord réglant les déplacements et le passage signé le 15 novembre 2005. Si l'on ne s'attaque pas à la crise fiscale actuelle, les institutions palestiniennes créées à la suite du processus de paix et destinées à devenir le fondement d'un futur État palestinien seront tout simplement réduites à néant. Les participants prient Israël de reprendre, sans plus attendre, le transfert des taxes perçues au nom de l'Autorité palestinienne, conformément aux accords internationaux. Ils demandent à la communauté des donateurs d'utiliser divers moyens qui conviendraient aux deux parties pour acheminer les fonds.

14. Les participants soulignent que le développement économique sous occupation est pratiquement impossible. Ils rappellent que le plan d'Israël de tracer unilatéralement des frontières permanentes incorporant de larges portions de la Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, serait une grave menace à la situation économique et humanitaire dans le territoire palestinien occupé et anéantirait à jamais tous les espoirs de réaliser une paix durable entre les Israéliens et les Palestiniens. À cet égard, la communauté internationale est instamment priée d'intervenir avant qu'il ne soit trop tard et d'accélérer la mise en œuvre des cadres établis et reconnus pour le règlement du conflit, y compris les résolutions pertinentes des Nations Unies, la Feuille de route du Quatuor et l'Initiative de paix arabe adoptée au Sommet de la Ligue des États arabes à Beyrouth en 2002.

15. On constate qu'en dépit du fait que les institutions du système des Nations Unies, notamment l'UNRWA, jouent un rôle important et indispensable dans le territoire palestinien occupé en assurant la fourniture des besoins humanitaires de base et autres formes d'assistance au peuple palestinien, les capacités de ces institutions sur le terrain sont limitées. En effet, elles ne peuvent se substituer aux institutions palestiniennes existantes. Le Comité, pour sa part, a réitéré sa position selon laquelle l'ONU doit s'occuper à fond de ce problème jusqu'à la conclusion d'une solution juste et durable de la question de Palestine en se fondant sur le droit international et les résolutions pertinentes des Nations Unies, en particulier les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003) du Conseil de sécurité.

16. **M. Abdel** (Égypte) rappelle que ce fut un honneur pour l'Égypte d'accueillir le Séminaire à un moment où le peuple palestinien subit les rigueurs de la situation économique. Les participants se sont efforcés d'élaborer des propositions et de prendre des décisions qui inciteraient la communauté internationale dans son ensemble à s'attaquer à la situation humanitaire injuste et pénible à laquelle est confronté le peuple palestinien. En fait, il est de la plus haute importance de mettre en lumière non seulement les conditions de vie dans le territoire palestinien occupé, mais aussi le droit du peuple palestinien à l'autodétermination, notamment la création d'un État indépendant dont Jérusalem serait la capitale. L'Égypte continuera d'appuyer le peuple palestinien jusqu'à ce qu'il atteigne son but, à savoir un État indépendant fondé sur une légitimité internationale.

Déclaration du Directeur du Bureau de liaison à New York de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)

17. **M. Whitley** (Directeur, Bureau de liaison à New York de l'UNRWA) signale que des informations empiriques isolées et fragmentaires provenant du terrain révèlent clairement une détérioration grave et constante de la situation économique, en particulier à Gaza, où la population est moins en mesure que celle de la Cisjordanie de fonctionner de manière autonome. Les chiffres les plus récents du Bureau central palestinien de statistique indiquent qu'au cours du premier trimestre de 2006, la croissance du PNB était en baisse de 7 % comparativement à celle du dernier trimestre de 2005. Toutefois, quelques données suggèrent une amélioration dans de nombreux secteurs au cours de 2005, y compris l'augmentation constante dans la délivrance du nombre de permis de construction. Cette situation montre que certains secteurs de la population sont à tout le moins en mesure de se débrouiller, bien que ce ne soit certainement pas le cas de la grande majorité. Les salaires des fonctionnaires de l'Autorité palestinienne n'ont pas été versés depuis près de trois mois. En fait, selon la Banque mondiale, le chômage à Gaza risque d'atteindre 72 % au cours du prochain trimestre. L'UNRWA a constaté récemment que, dans certains camps de réfugiés de Gaza, le nombre de nouveaux demandeurs d'aide humanitaire avait quintuplé, ce qui représente 20 000 familles par mois. Dans le cadre de son programme d'aide actuel, l'Agence apporte déjà

son soutien à quelque 1,1 million de personnes. L'Agence anticipe que ce chiffre pourrait augmenter de quelque 50 % à court terme.

18. Le bouclage du point de passage de Kani pendant près de six mois au cours de 2006 a inévitablement engendré des problèmes, tant au niveau de l'importation des approvisionnements humanitaires qu'à celui des exportations de produits palestiniens. À maintes reprises, le Gouvernement d'Israël a donné à l'Agence l'assurance qu'il accordait la priorité à l'approvisionnement alimentaire des populations dans le besoin, en particulier dans la bande de Gaza, mais, en pratique, l'approvisionnement n'a pas toujours été possible en raison des bouclages qui, selon les Israéliens, étaient imposés pour des raisons de sécurité. Comme le secteur de la santé est tout particulièrement en mauvais état, le nombre de visites aux centres de santé de l'UNRWA a augmenté.

19. Beaucoup d'enjeux dépendent du « mécanisme international temporaire » en cours de discussion. Lors de la réunion qui aura lieu à Bruxelles le 24 mai prochain, la Commission européenne, les donateurs, l'Organisation des Nations Unies et d'autres parties intéressées examineront les documents sur les options proposées concernant les moyens de fournir une aide au peuple palestinien qui seraient les plus susceptibles de couvrir un acheminement direct de l'aide, le maintien des services essentiels, l'approvisionnement en matériels et fournitures ainsi que des transferts financiers aux individus ou le versement des salaires. Bien que des questions importantes subsistent concernant la portée du mécanisme, y compris la façon dont il pourrait être géré, les procédures de rapport et le traitement sélectif des fonds disponibles, il est somme toute encourageant de voir qu'une certaine forme d'aide multilatérale est envisagée.

20. Notant que certains intervenants, y compris le Secrétaire général, avaient demandé à l'UNRWA d'accroître sa participation dans le territoire palestinien occupé, il signale que la priorité de l'UNRWA consistait d'abord à s'occuper de la portion de la population réfugiée, notamment les écoliers, qui comptait auparavant sur les services gouvernementaux des autorités palestiniennes et qui sera redirigée vers les centres de santé de l'Agence et le système de sécurité sociale. Son agence, comme le reste du système des Nations Unies, prend bien soin de ne pas chercher à remplacer l'Autorité palestinienne dans ses fonctions normales. Elle fera tout son possible pour ne

pas nuire aux institutions politiques soigneusement mises en place au cours de la dernière décennie ou de s'engager dans un débat politique imposé. Toutefois, l'UNRWA ne demande qu'à mettre son vaste réseau d'installations et son personnel de plus de 13 000 membres situés en Cisjordanie et dans la bande de Gaza à la disposition des gouvernements désireux d'apporter une aide humanitaire au peuple palestinien.

21. Le rôle élargi de l'Agence nécessitera non seulement un financement accru, mais également l'accord de tous les partis politiques et dépendra du sort du « mécanisme international temporaire ». Un peu plus de la moitié seulement des annonces de contributions des donateurs ont fait suite à l'appel d'urgence lancé en 2006. Ces contributions devraient être augmentées considérablement au cours des prochains jours dans le cadre d'un processus d'appel consolidé révisé du système des Nations Unies tout entier. L'UNRWA doit renforcer sa capacité. Malgré quelques possibilités d'obtenir un financement additionnel important de la part de certains donateurs, l'Agence doit faire attention ne pas réaffecter les fonds prévus pour les besoins des opérations régulières à l'extérieur du territoire occupé. En effet, quelque 60 % de la population réfugiée dont elle s'occupe se trouve ailleurs, par exemple en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne. Les dépenses du budget ordinaire ont augmenté considérablement durant l'exercice en cours afin de répondre aux besoins d'un plan quinquennal à moyen terme. Un manque à gagner important de plus de 100 millions de dollars est déjà anticipé au titre des dépenses budgétaires de 2006.

**Réunion internationale des Nations Unies
à l'appui de la paix israélo-palestinienne,
27 et 28 juin 2006, et Consultations
avec des organisations de la société civile,
29 juin 2006, Office des Nations Unies à Vienne**

22. **Le Président** présente le document de travail N° 2 relatif à l'événement.

23. *Le Comité prend note du document de travail N° 2.*

Questions diverses

24. **Le Président** annonce que le Département de l'information organisera à Moscou, les 8 et 9 juin 2006, un séminaire international des médias sur la paix au Moyen-Orient, qui portera sur les nouveaux défis du

processus de paix au Moyen-Orient et le dialogue israélo-palestinien.

25. **M. Dorani** (Chef de la Section de la Palestine, de la décolonisation et des droits de l'homme, Département de l'information), présentant un bref exposé au Comité au sujet du Séminaire international des médias, fait savoir que, dans le cadre du programme spécial du Département sur la question de Palestine, le séminaire de deux jours réunira des personnes de diverses parties du monde, notamment d'Israël et de la Palestine. Les participants seront de nouveaux et d'anciens décideurs, des membres de la société civile, y compris, pour la première fois, des représentants de syndicats israéliens et palestiniens, des experts des médias, des experts internationaux en droit, en politique et en économie, des personnalités éminentes, des universitaires et des parlementaires de la Knesset et du Conseil législatif palestinien. Le séminaire comprendra cinq groupes de discussion qui se concentreront sur : les conséquences des élections israéliennes et palestiniennes; les effets des changements régionaux sur le processus de paix au Moyen-Orient; la viabilité économique et sociale de la solution fondée sur l'existence de deux États; la couverture médiatique du processus de paix au Moyen-Orient; et la participation de la société civile et la perspective d'initiatives au niveau local.

26. **M. Mansour** (Observateur de la Palestine) félicite le Département de l'information qui a pris l'initiative d'organiser la rencontre sur le conflit israélo-palestinien, ainsi que le Gouvernement et le peuple de la Fédération de Russie qui ont accueilli le Séminaire à Moscou. Il est d'avis que l'initiative aidera à faire avancer le processus de paix et rendra justice au peuple palestinien. Il remercie le Qatar d'avoir accepté d'accueillir le prochain séminaire et appuie l'idée de la présentation régulière d'un rapport par l'UNRWA sur ses activités dans le territoire palestinien occupé, ajoutant qu'un tel rapport était extrêmement utile aux travaux du Comité. En ce qui concerne la mise sur pied d'un registre des dommages causés au peuple palestinien en rapport avec la construction illégale par Israël du mur de séparation, il a adressé une lettre détaillée au Secrétaire général à ce sujet en prévision de l'annonce de ce dernier concernant la création du bureau qui serait chargé du registre.

27. **Le Président** annonce que le Bureau du Comité a été informé que le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a entrepris une évaluation en

profondeur des travaux de la Division des droits palestiniens et d'autres divisions du Département des affaires politiques à la demande du Comité de coordination des programmes. La première étape de cette évaluation, portant essentiellement sur le sous-programme 1, a été complétée en même temps qu'une évaluation des travaux des divisions régionales du Département. La deuxième étape comprendra les autres sous-programmes des affaires politiques, notamment le sous-programme 5 sur la question de Palestine. L'enquête sera envoyée aux missions permanentes des membres du Comité vers la mi-juin. Le BSCI a aussi l'intention d'interroger les membres du Bureau du Comité. Il invite toutes les personnes concernées à collaborer avec le Secrétariat à cet exercice.

La séance est levée à midi.